



Session de printemps 2009

**Motion de la section 18 sur la participation des élus C
aux Comités de visite des unités de recherche**

La section 18 du Comité national de la recherche scientifique, réunie en session de printemps 2009, considère que dans les cas où l'un des ses élus C n'a pas participé au comité de visite de l'unité évaluée, elle ne dispose pas de tous les éléments dont elle aurait besoin pour donner les avis de pertinence qui lui sont demandés sur les expertises de l'AERES.

Les personnels techniques et administratifs accompagnent, quelle que soit leur tutelle d'appartenance, l'activité de recherche et constituent un maillon clef dans la vie des laboratoires. Ils représentent la moitié des effectifs statutaires du CNRS. Les rencontrer, dans le cadre de l'évaluation du laboratoire, avec la vision d'un élu ITA, est indispensable pour comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'unité, mesurer les évolutions des métiers de la recherche et évaluer les besoins de formation.

La section 18 demande donc à la direction de l'INSU de veiller à ce que l'AERES nomme systématiquement un élu C dans les comités de visite de ses unités de recherche. Dans les cas où cela n'est pas possible, un élu C sera mandaté par la section pour effectuer une visite du laboratoire, de préférence pendant le comité de visite AERES, et la section 18 demande à l'INSU de prendre en charge les frais de déplacement.

**Motion adoptée le 3 juin 2009
à l'unanimité**

**M. Yves Lagabrielle
Président de la section 18**

Note ajoutée le 20 juin, après la réunion de la section :

La section note comme un pas positif que dans les tableaux distribués par le CN pour préparer les visites de la vague A, une colonne pour les élus C a été créée. Nous espérons que le but est de désigner un représentant C officiel originaire du CN. Nous sommes toutefois bien conscients qu'il ne s'agit pas encore de la reconnaissance par l'AERES de la nécessité pour un élu C de participer aux comités de visite.

Destinataire(s) :

- M. Dominique Le Quéau, Directeur de l'INSU
- M. Bruno Goffé, DSA ST

Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN.